

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20220209-2022_007-DE



2022-007

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
DOMAINES DE
COMPETENCES
PAR THEMES

Séance du Conseil Communautaire du 9 février 2022 à 18 heures 00
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Patrick MAUGARD,
Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT,
Jacques PENNAVAIRE, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX,
Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT,
Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY,
Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Alain CARBON,
Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU, Véronique CORROIR,
Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE,
Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM,
Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE,
Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Benoit MERLIN,
Gérard MONDRAGON, Charles PAULY, Bruno PERLES,
Jean-François POUZADOUX, Martine PUEBLA, Jacqueline RATABOUIL,
Jérôme SENAL, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET,
Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

OBJET :
Convention cadre «
petites villes de
demain » valant
opération de
revitalisation de
territoire (ORT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
02 février 2022

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :

Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Hubert NAUDINAT par
Jérôme WILTZIUS, Bernard PECH par Jacques PENNAVAIRE.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procuration(s) : Karole CAFFIER à Gérard MONDRAGON,
Javier DE LA CASA à Patrick MAUGARD, François DEMANGEOT à
Jean-François VERONIN-MASSET, Hélène GIRAL à Sabine CHABERT,
Prescillia GRANIER à Bernard GRIMAUD, Pierre MONOD à Isabelle SIAU.

10 FEV. 2022

Excusé(s) : Nicole MARTIN, Sandrine CAMPGUILHEM,
Hubert CHARRIER, Henri POISSON, Bruno POMART, Régine SURRE.

PAR PUBLICATION
LE

10 FEV. 2022

Absent(s) : Didier CALMETTES, Dominique DUBLOIS,
Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, René MERIC,
Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON,
Bernard VIDAL.

PAR DELEGATION
LE

Secrétaire de séance : Audrey GAIANI.

Signature

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20220209-2022_007-DE



2022-007

Le programme « Petites Villes de Demain » donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de la transition écologique, en particulier celui du CRTE Nord-Ouest Audois (2021 – 2026) signé le 17 décembre 2021 s'appuyant sur les cinq orientations stratégiques suivantes :

- Orientation 1 : Soutenir le développement économique
- Orientation 2 : Renforcer l'attractivité touristique du territoire
- Orientation 3 : Conforter la place et le rôle et la place de l'agriculture sur le territoire
- Orientation 4 : Accompagner les transformations nécessaires pour que le territoire réussisse sa transition écologique
- Orientation 5 : Mailler le territoire avec des équipements, services et actions permettant de renforcer la cohésion territoriale et sociale.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de signer la convention cadre du programme « Petites Villes de Demain » valant Opération de revitalisation de territoire en partenariat avec la commune de Castelnaudary et l'ensemble des partenaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention cadre du programme « Petites Villes de Demain » valant Opération de revitalisation de territoire (ORT) en partenariat avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et l'ensemble des partenaires jointe en annexe

PRECISE que le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou des nouvelles actions.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 09 février 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER